

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 33 | 33 | 32 |

N° 15-DCM-DGS-142

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DE LA REMUNERATION RELATIVE A UNE MISSION D'EXPERTISE EN MATIERE DE FISCALITÉ ET DE FINANCES PUBLIQUES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis la prise de fonctions de la nouvelle équipe municipale, tout est mis en œuvre pour dérouler une stratégie de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes afin de garantir la pérennité d'un service public de qualité.

C'est dans ce contexte que le départ de l'ancien directeur des finances n'a pas été remplacé et que la montée en compétence des agents du service a été orchestrée.

Pour autant, compte tenu des enjeux et des incertitudes qui sont aujourd'hui les nôtres quant à l'évolution des finances publiques, le besoin d'une expertise complémentaire ponctuelle, portant précisément sur la fiscalité et la stratégie financière est réelle.

C'est dans ce sens que la Ville souhaite s'attacher les services d'un expert dont les missions seront :

- La production d'un travail de diagnostic et de conseil en matière de stratégie financière de la collectivité et de prospective en matière de fiscalité locale.
- L'accompagnement et le conseil technique auprès des services.

Sur le fondement des missions telles que définies ci-dessus, le besoin en vacations en année pleine (une vacation est égale à 1 heure), est estimé, au maximum, à 348 vacations d'une heure soit un total de 348 heures.

L'intervenant qui accomplira ces missions bénéficiera d'une rémunération à la vacation, à terme échu.

Le taux horaire de cette vacation sera de 37 € brut (frais de déplacements inclus).

Les crédits seront imputés au Budget municipal sur le Chapitre 012.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- De fixer, au maximum, à 348 le nombre de vacations sur une année, de l'intervenant,
- De dire que la rémunération de cet intervenant sera fixée sur la base d'une vacation, le taux de cette vacation est de 37 € brut,
- De dire que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au titre du budget, chapitre 012,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

26 Voix POUR

6 Abstentions (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Jennifer DELI – Frédéric FIORE – Nicole VACCA)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
..... 23 DEC. 2015

Publié ou notifié le :
..... 23 DEC. 2015

Le Maire,



Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

